

PREFECTURE DE L'OISE

Direction des Relations
avec les Collectivités Locales
Bureau du contrôle budgétaire
et des dotations de l'Etat
Affaire suivie par : Mme LECHENOT
Tél. : 03.44.06.12.64
Fax : 03.44.06.12.56
marie-noelle.lechenot@oise.pref.gouv.fr

Beauvais, le 22 janvier 2009

Le Préfet de l'Oise

à

Mesdames et Messieurs les Présidents
des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre
Messieurs les Sous-Préfets

Objet : Dotation globale de fonctionnement 2009

J'ai l'honneur de vous faire connaître que je procède, ce jour, au versement d'acomptes mensuels de la dotation globale de fonctionnement 2009 des mois de janvier, février et mars 2009. Ceux-ci ont été calculés sur la base de la dotation d'intercommunalité et de la dotation de compensation notifiées en 2008. Ils feront l'objet d'un versement le 26 janvier, le 20 février et le 20 mars 2009.

Dès que les attributions dues au titre de l'exercice 2009 me seront communiquées par le ministère, je procéderai à la réévaluation des versements mensuels en fonction des montants définitifs.

A l'occasion de la présente notification, je vous informe que les montants des dotations seront mis en ligne sur le site internet de la direction générale des collectivités locales du ministère de l'intérieur www.dgcl.interieur.gouv.fr - rubrique "finances locales/recettes des collectivités territoriales/dotations", selon le calendrier prévisionnel suivant :

- **Dotation de compensation** prévue entre le 15/02/09 et le 28/02/09
- **Dotation d'intercommunalité** prévue entre le 15/02/09 et le 28/02/09

J'attire tout particulièrement votre attention sur le fait que les mises en ligne sur internet n'ont qu'une valeur informative destinée à vous permettre d'élaborer et d'adopter votre budget. Seule la notification juridique des dotations, par mes soins, est de nature à engager l'Etat.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour le préfet,
et par délégation,
le secrétaire général,

signé

Patricia WILLAERT